

Convocation faite le 19 juin 2025

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie 7, rue Principale, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, GOHIER Arnaud, CORMIER Catherine, ROGER Steve, BODIER Robert, RICHARD Mickaël, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Absents et excusés : MADIOT Isabelle, HESNAUX Delphine, JANITOR Angéline, CHABOT Freddy.

M. Steve ROGER est élu secrétaire de séance.

Liste des délibérations

Délibération portant désignation d'un coordonnateur - N°2025-25

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Blandine DUTHEIL coordonnateur communal pour le recensement devant avoir lieu du 15 janvier au 14 février 2026

Délibération portant création d'emploi - N°2025-26

A l'unanimité, le conseil municipal Décide la création à partir du 1^{er} juillet 2025, d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au sein des services techniques.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de PAYS DE CRAON dans le cadre d'un accord local - N°2025-27

A l'unanimité, le conseil décide de fixer, à 59 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du PAYS DE CRAON.

Convention Citéo sur les déchets abandonné - N°2025-28

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Approuve** l'adhésion de la commune au groupement de communes de – de 1 500 habitants autour de l'EPCI qui fera l'interface avec l'éco organisme CITEO

Animaux en divagation - N°2025-29

A l'unanimité, le conseil approuve les tarifs suivants :

- Forfait jour pour les animaux recueillis au chenil : 5 €
- Forfait identification de l'animal : 15 €
- Amende de 38 € à la 3^{ème} récidive

Location de la salle de la mairie - N°2025-30

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2026 un tarif journalier de 25 euros pour la salle de la mairie.